



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

0088

Décision

21 janvier 1991

Decisione

**Projet d'allocation du Président de la Confédération devant  
 l'Assemblée fédérale, le 21 janvier 1991**

Présidence

Verbal

Après délibération, il est

décidé:

1. Le projet d'allocation du Président de la Confédération est approuvé avec des modifications (v. annexe).
2. Le chancelier de la Confédération est chargé d'examiner avec les services du parlement, s'il est possible de renvoyer les réponses du Gouvernement aux questions posées à une séance ultérieure de la session extraordinaire.

Pour extrait conforme,  
 Le secrétaire :

Extrait du procès-verbal (avec annexe):

- MM. les Conseillers fédéraux 7 p.c.
- Secrétaires généraux des Départements 7 p.c.
- Services de presse des Départements 7 p.c.
- BK (Br, FC, AC, Wa, Mi, Reg.) 6 p.c.

Allocution du Président de la Confédération devant  
l'Assemblée fédérale, le 21 janvier 1991

---

(le texte parlé fait foi)

Il y a peu de mois encore, la détente croissante entre l'Est et l'Ouest avait fondé beaucoup de monde à espérer que nous pourrions bénéficier à l'échelle mondiale des dividendes tant attendus de la paix. C'est alors que - à l'instar de très nombreux pays de la Communauté internationale - le peuple suisse et ses autorités apprenaient avec stupéfaction l'invasion du Koweït par les forces armées irakiennes. S'ensuivirent l'occupation permanente de cet Etat souverain, indépendant, membre des Nations Unies, puis son annexion en tant que 19ème province constitutive de l'Etat irakien.

Ces développements ont été accompagnés de violences à l'encontre de la population locale, au mépris des droits de l'homme les plus élémentaires. Plus particulièrement, l'utilisation des otages étrangers en tant que boucliers humains sur des sites stratégiques a révélé l'horreur d'une forme de terrorisme d'état qu'on ne saurait trop réprocher. La libération des otages au mois de décembre aurait pu signifier que ce cynisme politique de nature passagère approchait de son terme. Hélas', aucun signe d'apaisement n'est venu de Bagdad.

Au cours de ce processus, le Conseil fédéral n'a eu cesse de condamner tant les atteintes au droit international que celles portées à la dignité humaine.

Notre attitude s'est révélée en définitive semblable à celle de très nombreux états. Et parmi eux, les membres du Conseil de Sécurité qui ont voté, au cours des mois suivants, douze résolutions visant d'abord à convaincre l'Irak de la nécessité de se retirer du Koweït, puis à l'y contraindre. Ainsi, la restauration de la pleine souveraineté de ce pays aurait été



assurée.

La Suisse, sans délai ni hésitations, et guidée par un esprit de solidarité, s'est ralliée de manière autonome à une partie de ces résolutions, notamment à celles imposant un embargo économique contre l'Irak.

Par-delà les oppositions entre l'Est et l'Ouest, par-delà le fossé entre le Nord et le Sud, nous nous devons de constater aujourd'hui, plus encore que par le passé, l'interdépendance inéluctable des destins nationaux. Notre planète se rétrécit. Et il n'est pas étonnant que ce conflit, régional à l'origine, prenne désormais une ampleur certaine dont les conséquences - au demeurant - restent aujourd'hui encore imprévisibles.

Par deux fois ces derniers jours, Israël a été attaqué par des missiles irakiens. Nous saluons ici le sang-froid et la retenue de ses dirigeants qui ont su, malgré ces provocations faire preuve de leur responsabilité.

Le Conseil fédéral ne peut que condamner ce nouvel acte d'agression de l'Irak contre un pays libre et souverain. Il y voit une dangereuse tentative d'élargir le conflit et de le détourner de son but qui est de libérer le Koweït et d'y rétablir le respect du droit international.

Les développements que nous avons observés ces tous derniers jours démontrent que le conflit n'est pas prêt de finir. On dénombre déjà de part et d'autre des morts et des prisonniers. La résistance de l'Irak s'accroît et le Koweït est toujours occupé par d'importants effectifs militaires irakiens; un engagement des unités terrestres est à prévoir, qui va prolonger le conflit et entraîner sans doute des pertes importantes en vies humaines.

Mesdames et Messieurs,

Les multiples tentatives de dialogue et de rapprochement, entreprises jusqu'à la dernière minute au soir du 15 janvier, ont regrettablement échoué. Qu'il s'agisse d'initiatives arabes, européennes, d'états individuels - telle la Suisse - ou de la Communauté internationale elle-même par l'entremise du Secrétaire général de l'ONU, elles se sont toutes heurtées sans exception à l'intransigeance inébranlable du Président Saddam Hussein. Encore une fois, aucun signe n'est venu de Bagdad, qui aurait pu ouvrir la voie de la raison, du dialogue et de la paix.

En ce qui concerne notre offre de bons offices, réitérée à maintes reprises dès le début de la crise, je rapellerai qu'elle s'est concrétisée notamment lors de la rencontre à Genève, pour la première fois depuis l'éclatement de la crise, entre le Ministre des Affaires Etrangères irakien M. Tareq Aziz et le Secrétaire d'Etat américain M. James Baker. Malheureusement, cette entrevue de plus de six heures n'a pas répondu à l'attente angoissée de la Communauté internationale. Pourtant, notre pays, fidèle à ses traditions, a fait tout ce qu'il a pu pour que la concertation l'emporte sur les armes.

Au titre de ces mêmes bons offices, je voudrais rappeler que le Secrétaire général Perez de Cuellar nous a demandé de contribuer à sa récente mission à Bagdad par la mise à sa disposition d'un avion affrété par le Conseil fédéral. Vous savez aussi que le Département fédéral des affaires étrangères a gardé avec lui le contact jusqu'à la dernière minute pour le cas où l'occasion se présenterait de trouver une solution pacifique.

Pour l'avenir, nous envisagerions favorablement, en outre, de participer, dans la limite de nos possibilités, et sur demande de l'ONU à des efforts visant au rétablissement et au maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies.

Mesdames et Messieurs,

D'abord, pour ce qui est de la neutralité, je tiens à déclarer

avait



sans ambiguïté qu'une participation active de la Suisse aux opérations militaires, que ce soit sous forme d'appui logistique ou de soutien financier n'entre bien sûr pas en ligne de compte. De même, le Conseil fédéral a exclu depuis déjà le mois d'août dernier toute possibilité de survol de l'espace aérien suisse pour des raisons militaires; seuls des survols ayant des finalités humanitaires pourront être examinés de cas en cas par le Conseil fédéral. Enfin, vous connaissez les décisions du Conseil fédéral en matière d'exportation d'armement, et de matériel de guerre, dont la dernière concernant la Turquie a été prise il y a quelques jours seulement. Bien sûr, le Conseil fédéral est conscient qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un conflit armé au sens classique du terme. Dans ce cas spécifique, l'affrontement implique d'une part un agresseur ayant violé les normes fondamentales du droit international et de l'autre la Communauté internationale qui a tout entrepris, et avec une rare unanimité, pour permettre un règlement pacifique du différend. Ainsi des voix se sont élevées pour prôner une disponibilité plus ample de la Suisse envers les alliés, disponibilité qui devrait désormais être consentie par le caractère de simple "action de police" du conflit. D'autres encore avertissent que, ne fût-ce que du point de vue formel, cette thèse doit être rejetée parce que l'action militaire n'est pas conduite directement par les organismes de l'ONU et que la menace d'un débordement du conflit risquant de le transformer en une guerre opposant deux groupes d'Etats existe toujours. De toute manière, le Conseil fédéral ne considère pas indispensable de trancher ce différend doctrinal. Dans l'un et l'autre cas, la décision du Conseil fédéral ne se modifierait pas et le Conseil fédéral a depuis le début choisi d'observer la plus grande retenue par une interprétation rigoureuse de notre politique de neutralité face aux questions militaires. Cette attitude particulièrement prudente et rigoureuse du Conseil fédéral est certainement fondée sur la très longue tradition de neutralité, spécifique et particulière de notre pays. Il ne faut pas oublier non plus que la rigueur dont je viens de parler représente en même temps une prémisse favorable à toute action, de bons offices ou autre, de



la Suisse au service de la paix. Il va de soi, au contraire, que la Suisse, traditionnellement attachée au respect du droit dans les relations entre les Etats, continuera à participer avec fermeté aux sanctions économiques et financières décrétées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de l'Irak.

Ensuite, sous l'angle humanitaire, je tiens à rappeler l'engagement important et continu de notre pays au Moyen-Orient. Sensibles au sort des Palestiniens, nous contribuons depuis longtemps - et à raison de 9 à 10 millions de francs en moyenne par an - aux activités dans les territoires occupés, tant du CICR que de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens.

Dans le conflit actuel, notre engagement s'est concentré sur ces milliers de personnes qui, dans des conditions souvent dramatiques, ont quitté le Koweït et l'Iraq au début de l'automne dernier. Le Corps suisse d'Aide en cas de catastrophe a participé à des actions en Jordanie. Moyens financiers et assistance matérielle ont également été fournis aux organisations internationales et à la Croix Rouge.

Le 16 janvier, le Conseil fédéral a attribué un nouveau montant de 2,5 millions, répartis entre le CICR et différentes organisations humanitaires du système des Nations Unies, à savoir: l'UNICEF, le HCR, et l'Organisation Internationale des Migrations. L'ONU a parallèlement été informée que le Corps suisse d'Aide en cas de catastrophe était prêt à mettre à sa disposition divers experts pour des tâches spécifiques.

Le Conseil fédéral a accepté de couvrir la garantie des risques encourus par les deux avions du CICR, utilisés pour le transport de ses délégués et de son équipement dans la région.

D'autres mesures d'aide humanitaire seront prises prochainement par les instances fédérales, en fonction des résultats d'une analyse, actuellement en cours, des besoins existants. Elles



prendront probablement la forme d'un appui financier ou technique aux organisations internationales humanitaires qui oeuvrent en faveur des victimes du conflit. Le Comité International de la Croix Rouge joue, à cet égard, un rôle prépondérant.

Enfin, en faveur des pays les plus directement touchés par la crise, soit l'Egypte, la Turquie et la Jordanie, les principaux états industrialisés - dont la Suisse - ont constitué un Groupe d'Assistance Financière, chargé de compenser les pertes économiques pour ces pays découlant de la crise. Nous continuerons à participer activement et substantiellement aux travaux de ce groupe.

Mesdames et Messieurs,

Si nous portons nos regards vers l'avenir, quelles perspectives de réflexions et d'actions pouvons-nous dès lors, devons-nous dès maintenant, prendre en considération? Car l'influence limitée qu'exerce notre pays sur la scène internationale ne saurait en aucun cas justifier une oisiveté intellectuelle ou politique qui serait inopportune. Nous sommes bien décidés d'abord, forts d'une expérience passée convaincante, à poursuivre notre politique de bons offices dans le cadre des résolutions de l'ONU.

Nous serions prêts à apporter d'autres contributions, par exemple la mise d'un émissaire suisse à la disposition du Secrétaire général de l'ONU.

D'autre part, sur le plan humanitaire, nous sommes déterminés à consentir un effort particulier - dans la mesure de nos moyens - en vue d'alléger dans la région les souffrances humaines et les torts économiques que ce conflit aura engendrés.

Enfin, sous l'angle politique, nous devons nous rendre à l'évidence de la complexité des problèmes trop longtemps

## Projet d'allocution du Président de la Confédération devant

négligés du Moyen-Orient. La Communauté internationale ne saurait indéfiniment écarter la nécessité d'affronter franchement l'ensemble des problèmes de la région, avec la ferme volonté de leur apporter une solution équitable pour tous, et définitive. La sécurité de la région et la paix dans le monde nous l'imposent. C'est ainsi que le Conseil fédéral se rallie à l'idée d'une conférence internationale sur l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient, et invite la Communauté des Etats à tenir le moment venu une telle conférence sur le territoire suisse.

Mesdames et Messieurs,

Le respect du droit, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sont des principes universels et indissociables. Dans ce contexte. Nous espérons que le dialogue l'emportera aussi sur la contrainte dans les Etats baltes. Un recours à la force, tel que nous avons eu à le déplorer à Vilnius puis tout récemment à Riga, n'est assurément pas la voie vers une juste solution des problèmes, et il pourrait nous amener à reconsidérer notre coopération avec l'URSS.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous résumer pour terminer la stratégie que le Conseil fédéral a suivie depuis le début du conflit, je crois pouvoir le dire, avec cohérence et persévérance et de vous indiquer les grandes lignes de la politique qu'il entend suivre dans le futur:

1. D'un côté, la condamnation de la violation du droit international claire, systématique, sans équivoques. Et la participation aux mesures aux sanctions économiques, arrêtées par la communauté internationale. Insurmontable reste pourtant pour la Suisse les frontières à partir des quelles commencent les mesures militaires.

2. De l'autre coté les efforts systématiques vouées à la recherche d'une solutions pacifique, efforts accomplis jusqu'à



la veille même de l'éclatement du conflit.

Les deux choses n'étant aucunement en contradiction; tout au contraire les deux choses faisant partie des obligations politiques et je dirais même éthique de notre pays.

Un regard maintenant sur notre politique future, j'assure les Chambres fédérales que le conseil fédéral garde les yeux ouverts, et que son offre de bons offices et en général de ses efforts restent entiers. Je vous assure que si une occasion opportune se présentait, si les belligérants montraient une disponibilité quelconque, la Suisse serait prête à jouer une fois encore son rôle en vue du rétablissement de la paix. Et enfin, étant entendu que cette guerre ne résoudra pas les problèmes complexes du Moyen-Orient, la Suisse invite la Communauté des Etats à tenir sur son territoire une conférence internationale sur l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient, dès que les conditions pour la tenue de ces assises seront réunies. Je ne pense guère que l'on puisse demander à la Suisse, Mesdames et Messieurs, davantage d'efforts et de sollicitude au service de la concorde entre les Nations. Je ne pense guère que l'on puisse, permettez-moi de l'affirmer, envisager une attitude plus linéaire et cohérente que celle que le Conseil fédéral a observée depuis le premier jour de ce conflit. L'attitude de la Suisse, comme je viens de la décrire, sera naturellement, et j'en termine ainsi, insérée dans le climat d'entraide et de solidarité sur le plan humanitaire dont je vous ai parlé. Nos efforts dans ce domaine, indépendamment de toute évolution politique et militaire du conflit, devront être généreux comme il se doit pour un pays qui dispose de moyens pour alléger même en petite partie les grandes souffrances qu'une guerre, que toute guerre, quelle qu'elle soit et où qu'elle éclate, fait subir à l'humanité.

\* \* \*

Projet d'allocution du Président de la Confédération devant  
l'Assemblée fédérale, le 21 janvier 1991

---

Il y a peu de mois encore, la détente croissante entre l'Est et l'Ouest avait fondé beaucoup de monde à espérer que nous pourrions bénéficier à l'échelle mondiale des dividendes tant attendus de la paix. C'est alors que - à l'instar de très nombreux pays de la Communauté internationale - le peuple suisse et ses autorités apprenaient avec stupéfaction l'invasion du Koweït par les forces armées irakiennes. S'ensuivirent l'occupation permanente de cet Etat souverain, indépendant, membre des Nations Unies, puis son annexion en tant que 19ème province constitutive de l'Etat irakien.

Ces développements ont été accompagnés de violences à l'encontre de la population locale, au mépris des droits de l'homme les plus élémentaires. Plus particulièrement, l'utilisation des otages étrangers en tant que boucliers humains sur des sites stratégiques a révélé l'horreur d'une forme de terrorisme d'état qu'on ne saurait trop réprouver. La libération des otages au mois de décembre aurait pu signifier que ce cynisme politique de nature passagère approchait de son terme. Hélas!, aucun signe d'apaisement n'est venu de Bagdad.

Au cours de ce processus, le Conseil fédéral n'a eu cesse de condamner tant les atteintes au droit international que celles portées à la dignité humaine. Notre attitude s'est révélée en définitive semblable à celle de très nombreux états. Et parmi eux, les membres du Conseil de Sécurité qui ont voté, au cours des mois suivants, douze résolutions visant d'abord à convaincre l'Irak de la nécessité de se retirer du Koweït, puis à l'y contraindre. Ainsi, la restauration de la pleine souveraineté de ce pays aurait été



- 2 -

Secrétaire d'Etat américain M. James Baker. Malheureusement, assurée. Treize de plus de six heures n'a pas répondu à l'attente angoissée de la Communauté internationale. Pourtant, notre pays, La Suisse, sans délai ni hésitations, et guidée par un esprit de solidarité, s'est ralliée de manière autonome à l'ensemble de ces résolutions, y compris à celles imposant un embargo économique contre l'Irak.

Par-delà les oppositions entre l'Est et l'Ouest, par-delà le fossé entre le Nord et le Sud, nous nous devons de constater aujourd'hui, plus encore que par le passé, l'interdépendance inéluctable des destins nationaux. Notre planète se rétrécit. Et il n'est pas étonnant que ce conflit, régional à l'origine, prenne désormais une ampleur certaine dont les conséquences - au demeurant - restent aujourd'hui encore imprévisibles.

(Paragraphe consacré aux plus récents développements, qui sera fourni au Président Cotti lundi matin)

Mesdames et Messieurs,

Les multiples tentatives de dialogue et de rapprochement, entreprises jusqu'à la dernière minute au soir du 15 janvier, ont regrettablement échoué. Qu'il s'agisse d'initiatives arabes, européennes, d'états individuels - telle la Suisse - ou de la Communauté internationale elle-même par l'entremise du Secrétaire général de l'ONU, elles se sont toutes heurtées sans exception à l'intransigeance inébranlable du Président Saddam Hussein. Encore une fois, aucun signe n'est venu de Bagdad, qui aurait pu ouvrir la voie de la raison, du dialogue et de la paix.

En ce qui concerne notre offre de bons offices, réitérée à maintes reprises dès le début de la crise, je rappellerai qu'elle s'est concrétisée notamment lors de la rencontre à Genève, pour la première fois depuis l'éclatement de la crise, entre le Ministre des Affaires Etrangères irakien M. Tareq Aziz et le

Secrétaire d'Etat américain M. James Baker. Malheureusement, cette entrevue de plus de six heures n'a pas répondu à l'attente angoissée de la Communauté internationale. Pourtant, notre pays, fidèle à ses traditions, a fait tout ce qu'il a pu pour que la concertation l'emporte sur les armes.

Au titre de ces mêmes bons offices, je voudrais rappeler que le Secrétaire général Perez de Cuellar a accepté notre offre de contribuer à sa récente mission à Bagdad par la mise à sa disposition d'un avion affrété par le Conseil fédéral.

Pour l'avenir, nous envisagerions favorablement, en outre, de participer, dans la limite de nos possibilités, à une force multinationale, nous inspirant en cela de notre engagement en Namibie. Nous en avons déjà informé le Secrétaire général de l'ONU.

Mesdames et Messieurs,

D'abord, pour ce qui est de la neutralité, je tiens à déclarer sans ambiguïté qu'une participation active de la Suisse aux opérations militaires de l'ONU, sous forme d'appui logistique ou de soutien financier, est incompatible avec les devoirs d'un état neutre selon le droit classique de la neutralité. Le Conseil fédéral est conscient, en revanche, qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un conflit armé au sens classique du terme. En effet, il doit prendre en considération, dans ce cas spécifique, un affrontement entre, d'une part un agresseur ayant violé les normes fondamentales du droit international et, de l'autre, la Communauté internationale, laquelle a tout entrepris - et avec une rare unanimité - pour permettre un règlement pacifique du différend. Ainsi, traditionnellement attachée au respect du droit dans les relations entre états, la Suisse continuera à participer avec fermeté aux sanctions économiques et financières décrétées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de l'Irak.



- 4 -

En ce qui concerne l'exportation de matériel militaire, laissez-moi vous rappeler qu'en 1955 déjà, le Conseil fédéral avait prononcé l'embargo à destination de l'ensemble des pays arabes du Moyen-Orient. Il devait être levé en 1984, mais uniquement pour l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, Bahrain et l'Egypte, les autres états - tout comme l'Iran d'ailleurs - y restant soumis. De plus, la livraison de matériel militaire aux quatre états que je viens de mentionner est soumise à autorisation depuis le 2 août dernier, date de l'agression irakienne. Quant aux substances pouvant entrer dans la fabrication d'armes chimiques ou bactériologiques, leur exportation passe désormais par l'octroi d'une licence. Parallèlement, le Conseil fédéral a chargé un groupe de travail d'élaborer un projet de loi sur l'acquisition par l'étranger d'équipement ou de technologie suisses permettant la fabrication d'armes bactériologiques et chimiques. Un avant-projet fait présentement l'objet d'une consultation au niveau d'experts. L'actuel conflit nous incite à lancer un appel à la Communauté internationale pour que soit réglementé à l'avenir le commerce de tous moyens de destruction. (position du DFEP?)

Ensuite, sous l'angle humanitaire, je tiens à rappeler l'engagement important et continu de notre pays au Moyen-Orient. Sensibles au sort des Palestiniens, nous contribuons depuis longtemps - et à raison de 9 à 10 millions de francs en moyenne par an - aux activités dans les territoires occupés, tant du CICR que de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens.

Dans le conflit actuel, notre engagement s'est concentré sur ces milliers de personnes qui, dans des conditions souvent dramatiques, ont quitté le Koweït et l'Iraq au début de l'automne dernier. Le Corps suisse d'Aide en cas de catastrophe a participé à des actions en Jordanie. Moyens financiers et assistance matérielle ont également été fournis aux organisations internationales et à la Croix Rouge.

Le 16 janvier, le Conseil fédéral a attribué un nouveau montant de 2,5 millions, répartis entre le CICR et différentes organisations humanitaires du système des Nations Unies, à savoir: l'UNICEF, le HCR, et l'Organisation Internationale des Migrations. L'ONU a parallèlement été informée que le Corps suisse d'Aide en cas de catastrophe était prêt à mettre à sa disposition divers experts pour des tâches spécifiques.

Ce matin encore (?), le Conseil fédéral a accepté de couvrir la garantie des risques encourus par les avions du CICR, utilisés pour le transport de ses délégués et de son équipement dans la région.

D'autres mesures d'aide humanitaire seront prises prochainement par les instances fédérales, en fonction des résultats d'une analyse, actuellement en cours, des besoins existants. Elles prendront probablement la forme d'un appui financier ou technique aux organisations internationales humanitaires qui oeuvrent en faveur des victimes du conflit. Le Comité International de la Croix Rouge joue, à cet égard, un rôle prépondérant.

Enfin, en faveur des pays les plus directement touchés par la crise, soit l'Egypte, la Turquie et la Jordanie, les principaux états industrialisés - dont la Suisse - ont constitué un Groupe d'Assistance Financière, chargé de compenser les pertes économiques pour ces pays découlant de la crise. Nous continuerons à participer activement et substantiellement aux travaux de ce groupe.

Mesdames et Messieurs,

Si nous portons nos regards vers l'avenir, quelles perspectives de réflexions et d'actions pouvons-nous dès lors, devons-nous dès maintenant, prendre en considération? Car l'influence limitée qu'exerce notre pays sur la scène internationale ne saurait en aucun cas justifier une oisiveté intellectuelle ou



saurait en aucun cas justifier une oisiveté intellectuelle ou politique qui serait inopportune. Nous sommes bien décidés d'abord, forts d'une expérience passée convaincante, à poursuivre notre politique de bons offices afin de promouvoir le dialogue entre belligérants, premier pas sur la voie d'une solution négociée.

Nous serions prêts à apporter d'autres contributions, par exemple la mise d'un émissaire suisse à la disposition du Secrétaire général de l'ONU.

D'autre part, sur le plan humanitaire, nous sommes déterminés à consentir un effort particulier - dans la mesure de nos moyens - en vue d'alléger dans la région les souffrances humaines et les torts économiques que ce conflit aura engendrés. Dans ce contexte, il conviendrait de prendre en considération la protection des biens du patrimoine culturel de l'ensemble de la région, domaine dans lequel l'UNESCO pourrait avoir un rôle à jouer.

Enfin, sous l'angle politique, nous devons nous rendre à l'évidence de la complexité des problèmes trop longtemps négligés du Moyen-Orient. La Communauté internationale ne saurait indéfiniment écarter la nécessité d'affronter franchement l'ensemble des problèmes de la région, avec la ferme volonté de leur apporter une solution équitable pour tous, et définitive. La sécurité de la région et la paix dans le monde nous l'imposent. C'est ainsi que le Conseil fédéral se rallie à l'idée d'une conférence internationale sur l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient, et invite la Communauté des Etats à tenir une telle conférence sur le territoire suisse.

Mesdames et Messieurs,

Le respect du droit, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sont des principes universels et indissociables. Dans ce contexte, nous espérons que le dialogue l'emportera aussi sur la

①

- 7 -

Par deux fois ces derniers jours, Israël a été attaqué par des missiles irakiens. Nous saluons ici le sang-froid et la retenue de ses dirigeants qui ont su, malgré ces provocations faire preuve de leur responsabilité. Un recours à la force ne serait assurément pas la voie vers une juste solution des problèmes, et elle pourrait nous amener à reconsidérer notre coopération avec l'URSS.

On observe ces tous derniers jours démontrant que le conflit n'est pas prêt de finir. On dénombre déjà de part et d'autre des victimes. La résistance de l'Irak s'accroît et le conflit est toujours occupé par d'importantes effectifs militaires irakiens. Un engagement des unités territoriales est à prévoir, qui va prolonger le conflit et entraîner sans doute des pertes importantes en vies humaines.

\* \* \*

Rapide condamnation agressive /CF



Par deux fois ces derniers jours, Israël a été attaqué par des missiles irakiens. Nous saluons ici le sang-froid et la retenue de ses dirigeants qui ont su, malgré ces provocations faire preuve de leur responsabilité.

Les développements que nous avons observés ces tous derniers jours démontrent que le conflit n'est pas prêt de finir. On dénombre déjà de part et d'autre des morts et des prisonniers. La résistance de l'Irak s'accroît et le Koweït est toujours occupé par d'importants effectifs militaires irakiens; un engagement des unités terrestres est à prévoir, qui va prolonger le conflit et entraîner sans doute des pertes importantes en vies humaines.

Rapela condamnation agression / CF

D'abord, pour ce qui est de la neutralité, je tiens à déclarer sans ambiguïté qu'une participation active de la Suisse aux opérations militaires, que ce soit sous forme d'appui logistique ou de soutien financier n'entre bien sûr pas en ligne de compte. De même, le Conseil fédéral a exclu depuis déjà le mois d'août dernier toute possibilité de survol de l'espace aérien suisse pour des raisons militaires; seuls des survols ayant des finalités humanitaires pourront être examinés de cas en cas par le Conseil fédéral. Enfin, vous connaissez les décisions du Conseil fédéral en matière d'exportation d'armement, et de matériel de guerre, dont la dernière concernant la Turquie a été prise il y a quelques jours seulement. Bien sûr, le Conseil fédéral est conscient qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un conflit armé au sens classique du terme. Dans ce cas spécifique, l'affrontement implique d'une part un agresseur ayant violé les normes fondamentales du droit international et de l'autre la Communauté internationale qui a tout entrepris, et avec une rare unanimité, pour permettre un règlement pacifique du différend. Ainsi des voix se sont élevées pour prôner une disponibilité plus ample de la Suisse envers les alliés, disponibilité qui devrait désormais être consentie par le caractère de simple "action de police" du conflit. D'autres encore avertissent que, ne fût-ce que du point de vue formel, cette thèse doit être rejetée parce que l'action militaire n'est pas conduite directement par les organismes de l'ONU et que la menace



d'un débordement du conflit risquant de le transformer en une guerre opposant deux groupes d'Etats existe toujours. De toute manière, le Conseil fédéral ne considère pas indispensable de trancher ce différend doctrinal. Dans l'un et l'autre cas, la décision du Conseil fédéral ne se modifierait pas et le Conseil fédéral a depuis le début choisi d'observer la plus grande retenue par une interprétation rigoureuse de notre politique de neutralité face aux questions militaires. Cette attitude particulièrement prudente et rigoureuse du Conseil fédéral est certainement fondée sur la très longue tradition de neutralité, spécifique et particulière de notre pays. Il ne faut pas oublier non plus que la rigueur dont je viens de parler représente en même temps une prémisse favorable à toute action, de bons offices ou autre, de la Suisse au service de la paix. Il va de soi, au contraire, que la Suisse, traditionnellement attachée au respect du droit dans les relations entre les Etats, continuera à participer avec fermeté aux sanctions économiques et financières décrétées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de l'Irak. Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous résumer ainsi la stratégie que le Conseil fédéral a suivie depuis le début du conflit, je crois pouvoir le dire, avec cohérence et persévérance :

1. D'un côté, la condamnation de la violation du droit international claire, systématique, sans exception.

Conclusion

Et la participation aux mesures, en particulier aux sanctions économiques, arrêtées par la communauté internationale jusqu'à la limite ..... pour la Suisse commencent les mesures militaires.

2. Les efforts systématiques de recherche d'une solution pacifique, efforts accomplis ici, jusqu'à la veille même de l'éclatement du conflit.

Les deux choses n'étant aucunement en contradiction; tout au contraire les deux choses faisant partie des obligations politiques et je dirais même éthique de notre pays. Regardons vers le futur, j'assure les Chambres fédérales que le Conseil fédéral garde les yeux ouverts, et que son offre de bons offices et en général de nos efforts afin de promouvoir le dialogue entre belligérants reste entière. Je vous assure en même temps que si une occasion opportune se présentait, si les belligérants montraient une disponibilité quelconque, la Suisse serait prête à jouer une fois encore son rôle en vue du rétablissement de la paix. Et enfin, à longue échéance, étant entendu que cette guerre ne résoudra pas les problèmes complexes, difficiles et historiques du Moyen-Orient, la Suisse invite la communauté des Etats à tenir sur son territoire une conférence internationale sur l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient, dès que les conditions pour la tenue de ces assises seront réunies. Je ne pense guère que l'on puisse



demander à la Suisse, Mesdames et Messieurs, davantage d'efforts et de sollicitude au service de la concorde entre les nations. Je ne pense guère que l'on puisse, permettez-moi de l'affirmer, envisager une attitude plus linéaire et cohérente que celle que le Conseil fédéral a observée depuis le premier jour de ce conflit. L'attitude de la Suisse, comme je viens de la décrire, sera naturellement, et j'en termine ainsi, insérée dans le climat d'entraide et de solidarité sur le plan humanitaire dont je vous ai parlé. Nos efforts dans ce domaine, indépendamment de toute évolution politique et militaire du conflit, devront être généreux comme il se doit pour un pays qui dispose de moyens pour alléger au moins en partie les grandes souffrances qu'une guerre, que toute guerre, quelle qu'elle soit et où qu'elle éclate, fait subir à l'humanité.

Protokollauszug etc.

Nr.	Org.	Ann.	Abstim.
1	EDA	3	
2	EDU	5	
3	EDP	5	
4	END	5	
5	EPD	5	
6	EVD	5	
7	CVED	5	
8	EL	5	
9	EL		
10	Fh, Del.		